

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1341 Subvention (1.000 euros) à Croq'Anime (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Croq'Anime;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, est attribuée à l'association Croq'Anime, 107 rue de Ménilmontant 750020 Paris pour l'organisation de la septième édition de son festival du film d'animation en 2014. 2014_06486, simpa 69981.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.